



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage

Voies Navigables de France
Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval
Unité Territoriale d'Itinéraire CPCA

Objet de la consultation

Canal Latéral à la Marne - Bief triple de Vitry-le-François
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour comblement du bras Landy

Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Mercredi 21/02/2025 à 15h00

Le CCAG FCS 2021 s'applique à la présente consultation.

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1.1 Documents à produire

L'offre de prix sera représentée par :

- le contrat CPCA-2025-COMBL-BRAS-LANDY
- le devis détaillé par poste élaboré par le candidat, suivant l'article 3 du contrat,
- la méthodologie de réalisation des prestations,
- le planning détaillant les différentes phases de la mission
- **l'agrément Sécurité des Ouvrages Hydrauliques Classe C études et diagnostic (sous peine d'élimination du candidat en cas d'absence de cet agrément).**
- l'attestation de visite obligatoire

Tous les documents de cette offre de prix devront être datés, signés et porter le cachet de la société.

1.2 Visites sur site

Une visite sur site par candidat est obligatoire afin de prendre connaissance des spécificités et contraintes des lieux.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et sera donc éliminée.

Afin d'effectuer cette visite, le candidat devra au préalable prendre rendez-vous au moins 10 jours avant la date de remise des offres, sinon la demande de visite sera refusée.

Une attestation de visite sera alors remise à chaque entreprise lors de cette visite par le représentant de VNF.

ARTICLE 2 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, rappelée en page 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 – JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont :

Prix des prestations : 70 % (sur la base de la formule suivante : $70 \times (A^*/B^*)$, avec A^* = offre la plus basse, et B^* = offre du candidat)

Valeur technique des prestations sur la base de la méthodologie et du planning / phasage transmis par le candidat : 30 %.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront **obligatoirement** être transmises via la plate-forme de dématérialisation des marchés publics PLACE (www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence publique :

CPCA-2025-COMBL-BRAS-LANDY

Dans le cas d'envois successifs, seule sera analysée la dernière offre reçue.

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient utiles, les candidats devront également utiliser les fonctionnalités de la plateforme de dématérialisation PLACE

(www.marches-publics.gouv.fr), pour poser leurs questions. Une réponse leur parviendra par voie électronique par l'intermédiaire de cette plateforme.

ou à défaut à l'adresse de courriel suivante : bet.uti.picardiechampagne@vnf.fr